



CONSEIL DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril à 14 h, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier en date du 7 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Rémi ANDRÉ.

Etaient présents (18) :

Rémi André, Lionel Bouniol, Henri Boyer, Josiane Bunel, Jean-François de Jabrun, Monique De Lagrange, Roselyne Delmas, Monique Domeizel, Gilbert Fontugne, Jean-Claude Gouny, Bernard Mabrier, Marcel Merle, Isabelle Périé, Bernard Pinot, André Raymond, Patrick Robert, Gabriel Rousset, Christian Tuzet.

Etaient absents, excusés (16) :

Elisabeth Achet, Charles Arienté, Jean-Pierre Barrère, Claude Boudet, Patricia Brémond, Hervé Cochet, Yvan Dalle, Raphaël Galizi, Jean-Paul Itier, Emilie Martin-Mattauer, Elisabeth Mathieu, Angélique Michel, Marc Moulis, Lise Nogaret, Isabelle Recoulin, Christophe Sudre.

Procurations (13) :

Elisabeth Achet à Marcel Merle, Charles Arienté à Jean-Claude Gouny, Claude Boudet à Lionel Bouniol, Patricia Brémond à Jean-François de Jabrun, Hervé Cochet à Bernard Mabrier, Yvan Dalle à Isabelle Périé, Raphaël Galizi à Patrick Robert, Jean-Paul Itier à Rémi André, Emilie Martin-Mattauer à Josiane Bunel, Angélique Michel à Monique De Lagrange, Lise Nogaret à Roselyne Delmas, Isabelle Recoulin à Gabriel Rousset, Christophe Sudre à André Raymond.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur *Jean-François de JABRUN* a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

PROJET DE DELIBERATIONS

Ressources humaines

➤ Office communautaire de Tourisme : Recrutement d'un conseiller en séjours pour une période déterminée.

Lors du dernier conseil communautaire, vous avez autorisé le recrutement d'un conseiller en séjours à l'Office communautaire de Tourisme. Cet emploi, à temps complet, pourvu par voie contractuelle pour une durée déterminée, a été confié à M. Jean-Sébastien CARON, conseiller expérimenté qui a pris ses fonctions le lundi 3 avril à l'issue de la fin de contrat d'un agent recruté précédemment dans le cadre d'un emploi aidé.

Le second conseiller, transféré depuis la Commune de Marvejols, à effet du 01/01/2017, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. Par courrier remis le 23 mars, cet agent nous a fait savoir que la Région Occitanie avait retenu sa candidature pour un poste à la Maison de la Région située à Mende et où cet agent réside. La Région nous a confirmé la demande de mutation.

Tout en veillant à assurer la continuité du service, nous souhaitons permettre à cet agent de s'investir au plus tôt dans ses nouvelles fonctions. En conséquence, en application de l'article 3-2 de la loi n° 83-634 modifiée du 13/07/1983, pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La durée du contrat ne peut excéder une année.

Dans l'attente des conclusions du diagnostic touristique en cours d'élaboration, cette solution provisoire préserve les intérêts de la CC du Gévaudan en reportant la décision dans l'attente du choix du statut juridique qui sera retenu pour le futur Office de tourisme.

Compte tenu des compétences et connaissances requises pour mener à bien les missions de conseiller en séjours, l'agent contractuel (équivalent adjoint administratif - catégorie C) à temps complet, serait rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (indice brut 347 - indice majoré 325) soit un traitement mensuel brut égal à environ 1 523 €, hors régime indemnitaire.

Dans le même temps, la vacance d'emploi sera publiée auprès du Centre de gestion.

Monsieur le Président retrace les faits. André LACHENAY avait initialement répondu favorablement à la proposition qui lui avait été faite de prolongation de 6 mois, suite à son contrat aidé s'achevant fin mars. Il a ensuite informé de sa décision de partir. Jean-Sébastien Caron a alors été recruté pour le remplacer. Cécile Nouet a quant à elle fait une demande de mutation pour rejoindre les services de la Maison de la Région à Mende. Un recrutement est actuellement en cours pour la remplacer. Il sera également nécessaire de recruter un saisonnier à temps partiel ou à temps complet, pour juillet-août.

Monsieur le Président propose d'approuver cette proposition et autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Modification du tableau des emplois.

A l'issue des épreuves 2016 du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, un adjoint administratif, affecté au Service de l'Eau, a satisfait aux différentes épreuves et figure désormais sur la liste d'aptitude dressé par le président du CDG de l'Aude (*organisation des concours mutualisée à l'échelle d'une région et cette année là, le CDG de l'Aude était CDG organisateur*).

Compte tenu des bons résultats de l'évaluation annuelle de cet agent, il a été décidé de le nommer.

Depuis le 01/01/2017, l'application du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a modifié l'organisation du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

En conséquence, il vous sera proposé d'adopter les modifications suivantes pour le tableau des emplois du service communautaire de l'Eau :

Emploi	Suppression	Création	Date d'effet
<i>Filière administrative</i>			
Adjoint administratif	1 poste TC		01/05/2017
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe		1 poste TC	01/05/2017
Solde	1 poste TC	1 poste TC	

Philippe Vallée indique qu'il s'agit de la situation de Mme Séverine Buffière. Lors de l'approbation en fin d'année 2016 du tableau des emplois, l'agent a été nommé sur le poste d'adjoint administratif à temps complet créé sur le budget de l'eau (gestion administrative et financière, accueil du public...). L'intéressée est « mise à disposition, à hauteur d'une quotité de 20%, auprès des services généraux de la Communauté de Communes du Gévaudan pour des missions portant sur l'archivage, la tenue des registres et la communication.

Monsieur le Président ajoute qu'il sera nécessaire d'évaluer si cette quotité est satisfaisante ou s'il faudra ajuster étant donné la charge de travail du nouveau service.

Monsieur le Président propose d'en délibérer.

Vote pour à l'unanimité.

Finances

➤ Affectation du résultat – Exercice 2016 : Budget principal – Budgets annexes du SPANC et de l'Atelier de découpe.

Le vote des comptes administratifs 2016 a présenté le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement avec l'éventuel besoin de couverture des résultats de la section d'investissement (excédent d'investissement de clôture + restes à réaliser).

L'affectation du résultat 2016 s'établit ainsi :

Budget principal

Budget Principal	Résultats 2016 de clôture (Fonctionnement)	Besoin de financement en investissement	Solde
	950 095,93 €	561 219,57 €	388 876,36 €

Afin d'assurer le financement de nouvelles opérations dans le cadre de l'élaboration du Budget primitif 2017, il vous sera proposé de procéder à l'affectation totale du résultat 2016 en réserves - Recette - compte 1068 pour un montant de + **950 095,93 €**.

Compte tenu du besoin de couverture en investissement, l'affectation du résultat 2016 permettra de financer de nouveaux investissements au Budget primitif 2016, à hauteur de **388 876,36 €**.

Budget annexe du SPANC

Budget SPANC	Résultats 2016 de clôture (Exploitation)	Besoin de financement en investissement	Solde
	172,62 €	-	172,62 €

Il vous sera proposé de procéder à la reprise du résultat de clôture au budget primitif 2017 du SPANC pour un montant de **172,62 €** à reprendre au compte 002 Recettes, intitulé « Excédent d'exploitation reporté ».

Budget annexe de l'Atelier de découpe

Budget Atelier de découpe	Résultats 2016 de clôture (Fonctionnement)	Besoin de financement en investissement	Solde
	55 784,15 €	53 240,47 €	2 543,68 €

il vous sera proposé de procéder à l'affectation totale du résultat 2016 en réserves - Recette - compte 1068 pour un montant de + **55 784,15 €**.

Marcel Merle demande quels sont les investissements à réaliser au niveau de l'atelier de découpe. Philippe Vallée indique que seul le capital de la dette à couvrir figure à cette section. Tous les investissements ont été soldés au cours de l'année 2016. Le budget annexe de l'Atelier de découpe s'équilibre avec les loyers du crédit-bail versés par la SA LLV en compensation de la charge de dette amortie annuellement.

Monsieur le Président propose d'en délibérer.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Budgets annexes 2017 « ZA Agroalimentaire – ZA du Gévaudan – SPANC – Atelier de découpe – Office communautaire de Tourisme » : Présentation et vote.

Avec le transfert des compétences portant sur la promotion du tourisme, l'Eau potable et l'Assainissement collectif, à effet du 01/01/2017, le nombre budgets annexes (BA) gérés à ce jour par la Communauté de Communes du Gévaudan est passé de 4 à 7.

Les budgets primitifs 2017 « Eau / Assainissement » ont été votés au cours du mois de décembre 2016.

Les Zones d'activités

Les 2 BA des zones d'activités Agroalimentaire (Antrenas) et Gévaudan (Marvejols) correspondent à des opérations d'aménagement à vocation économique. Des terrains sont achetés et viabilisés afin d'offrir aux entreprises, la possibilité de s'implanter.

Afin de ne pas mettre en concurrence ces deux zones, le prix de vente du terrain a été uniformisé au montant de 7,49 € HT / m².

Le produit de la vente des différents lots « couvre » rarement le montant des dépenses d'équipement de la zone, en conséquence, le budget principal de la Collectivité joue un rôle de régulateur en apportant au BA, selon la situation, une subvention d'équilibre (ZA Gévaudan) ou en percevant un excédent (reversement ZA Agro) de la part du BA.

Les opérations de vente des terrains de chacune des zones concernées ont débuté en 2013. A ce jour, le bilan des terrains disponibles à la vente apparaît ainsi :

- ❖ ZA Agro : 2 lots disponibles (14 743 et 4 994 m²)
- ❖ ZA Gévaudan : 6 lots disponibles (de 1 681 à 4 105 m²)

A terme, après réalisation de la vente du stock de terrains aménagés, avant clôture du BA considéré, la situation prévisionnelle s'établit ainsi :

- ZA Gévaudan : Versement d'une subvention d'équilibre d'environ 422 000 € depuis le budget principal,
- ZA Agro : Constatation d'un excédent reversé au budget principal pour un montant d'environ 336 000 €.

Les **annexes 1.1 et 1.2** correspondent à une vue d'ensemble de chacun des BA pour l'année 2017 avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016.

Henri Boyer demande s'il y a un seul et même budget pour les deux zones. Il y a bien un budget par zone.

Lionel Bouniol est interpellé par deux points : d'une part les terrains viabilisés ont du mal à se vendre et d'autre part, une grande partie des terrains d'activités du bassin de vie sera prochainement exclue des exonérations appliquées au titre des ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Il souhaiterait qu'une motion soit prise pour se positionner contre cette sortie du dispositif d'exonération ZRR (8 Communes en moins).

Marcel Merle ajoute qu'il y aura effectivement une sortie de la ZRR effective en 2020. Les villes de Mende et de Marvejols seront exclues. Les seuils sont fixés à partir de la densité de population (le calcul est désormais fait à l'échelle des Communautés de Communes) et du revenu par habitant. Il indique que le Sénateur et le Député se préoccupent de faire évoluer les choses. Le fait d'être en ZRR permet une exonération dégressive sur plusieurs années.

Henri Boyer propose de saisir l'AMF et les Parlementaires, afin de montrer aux administrés que les élus bougent.

Monsieur le Président mentionne que les associations loi 1901 d'intérêt général ne sont pas touchées.

Les élus regrettent que l'Etat ait promis d'aider à titre exceptionnel la Ville de Marvejols endettée et que rien ne soit fait.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Le SPANC est un service public industriel et commercial dont le financement est principalement assuré par les redevances perçues auprès des usagers ainsi que les aides de l'Agence de Bassin.

Créé en octobre 2012, le SPANC intercommunal a achevé l'inventaire des installations (diagnostics initiaux) ANC du territoire. Ses interventions reposent principalement sur le conseil et le contrôle régulier de bon fonctionnement des installations.

Pour la 1^{ère} fois, depuis sa création, le budget 2017 du SPANC s'équilibre sans recours à une subvention du budget principal.

Le poste « rémunérations et charges » du technicien mis à disposition du SPANC par le service de l'assainissement représente un peu moins de 80% du budget d'exploitation, soit environ 656 H (41%) sur un temps complet. Cette situation a pour conséquence la diminution du budget 2017 par rapport à l'année 2016, d'environ 15% (18 800 au lieu de 21 800 €).

L'annexe 1.3 présente la présentation de la section d'exploitation de ce budget préparé suivant l'instruction budgétaire et comptable M 49.

L'Atelier de découpe

Les travaux de construction du bâtiment et les aménagements extérieurs sont réceptionnés et achevés. Après réalisation de l'emprunt d'équilibre, l'avenant au crédit-bail immobilier conclu avec la SA Languedoc Lozère Viande, a définitivement fixé le montant des loyers à rembourser jusqu'au terme du CBI (31/03/2030).

Par conséquent, les crédits prévisionnels 2017 de la section de fonctionnement intègrent, d'une part, le remboursement des premières échéances du prêt d'équilibre (1 207 800 €) et d'autre part, le paiement des loyers par la SA Languedoc Lozère Viande.

Les charges nouvelles (taxes foncières) attachées à l'opération sont remboursées par le Preneur dans le cadre du CBI.

Fonctionnement - Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
Cpte	Libellé	Proposition	Cpte	Libellé	Proposition
63512	Taxes foncières	8 000,00	70878	Remboursement de frais	8 000,00
658	Charges diverses	10,00	752	Revenus des immeubles	91 220,00
66111	Intérêts	20 140,00	758	Produit divers	10,00
023	Virement investissement	71 080,00			
TOTAL		99 230,00	TOTAL		99 230,00

En section d'investissement, après reprise du résultat 2016, les propositions se déclinent ainsi :

Dépenses d'investissement			
Cpte	Libellé	Proposition 2017 et reprise résultat	TOTAL
001	Solde d'exécution 2016	53 241,00	53 241,00
1641	Emprunts	73 623,00	73 623,00
	TOTAL	126 864,00	126 864,00

Recettes d'investissement			
Cpte	Libellé	Proposition 2017	TOTAL
021	Virement section Fonct	71 080,00	71 080,00
1068	Excédents Fonct capitalisés	55 784,00	55 784,00
	TOTAL	126 864,00	126 864,00

L'**annexe 1.4** présente une vue d'ensemble du budget pour l'année 2017 avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016 et l'affectation du résultat.

L'Office communautaire de Tourisme

Premier budget M14 pour l'Office communautaire de Tourisme avec les propositions suivantes :

Fonctionnement - Dépenses réelles

Chapitre - Libellé	Montant en € TTC	Observations
011 - Charges à caractère général	21 200,00	Fluides, maintenance locaux et matériels. Frais télécom et affranchissement. Frais de publication.....
012 - Charges de personnel	60 500,00	Mise à disposition de personnel (2 agents temps complet à l'année dont emploi aidé sur 3 mois) + renfort saison estivale (2 mois)
022 - Dépenses imprévues	3 200,00	
TOTAL	84 900,00	

Les charges prévisionnelles de personnel représentent environ 72% des dépenses réelles.

Fonctionnement - Recettes réelles

Chapitre - Libellé	Montant en € TTC	Observations
70 - Produits des services	3 500,00	Régies et encarts publicitaires
73 - Impôts et taxes	35 000,00	Taxe de séjour
74 - Subventions et participations	48 500,00	Subvt CD48 + subvention d'équilibre 43 500 €
TOTAL	87 000,00	

La taxe de séjour sera encaissée pour la première fois avec les règles adoptées (réel et forfait). Par précaution, le montant prévisionnel a été minoré malgré la projection du cabinet Alliances.

En investissement, les propositions se limitent à :

- l'achat d'un ordinateur (ancien PC sous XP) et d'un disque externe (sauvegarde)
- l'installation d'un store sur la vitrine principale de l'Office.

Le total des équipements prévus s'établit à 2 100 € TTC. *Des ajustements pourront voir lieu.*

L'**annexe 1.5** correspond à une vue d'ensemble du budget pour l'année 2017.

Monique De Lagrange demande si la subvention départementale pour les Offices de Tourisme est connue. Julie Viala indique que le budget du Conseil départemental a été voté et l'enveloppe allouée au tourisme également mais que concernant les aides en faveur des Offices de Tourisme, un prochain dispositif sera probablement voté au mois de juin prochain. Aussi le montant indiqué correspond au montant de la dotation attribuée en 2016.

Monsieur le Président propose d'adopter les budgets annexes tels que présentés.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Fiscalité « Ménages » et cotisation foncière des entreprises (CFE) : Vote des taux 2017.

A l'issue du débat d'orientation budgétaire 2017, le conseil communautaire a acté la proposition de maintien des taux de la fiscalité locale, votés en 2016. Pour mémoire, les taux de la fiscalité « ménages » n'ont pas évolué depuis l'année 2006 en intégrant la réforme de la fiscalité professionnelle (2010) avec les décisions techniques de « rebasage » des taux.

Depuis, les services fiscaux nous ont adressé l'état 1259 de 2017 qui traduit les variations nominales et physiques des bases d'imposition des 4 taxes.

Bases notifiées	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
2016	14 480 000	10 502 000	112 300	1 479 000
2017	14 000 000	10 509 000	112 600	1 382 000
Variation	- 3,315 %	+ 0,067 %	+ 0,267 %	- 6,558 %

Pour la 1^{ère} fois depuis 2011, les bases notifiées des 3 taxes « ménages » diminuent (-2,59% au total) sensiblement malgré la revalorisation forfaitaire (+0,4%) des bases fixée par la loi de finances 2017.

A taux constants, la perte de produit s'établit à 32 000 €.

Les bases de CFE dégringolent (-6,56%) alors que, dans le même temps, les bases exonérées progressent de 104 233 € soit +38%. Il s'agit là d'une nouvelle exonération d'un bâtiment industriel (Atelier de découpe). L'exonération est valable 5 ans. Les locaux ont été intégrés en avril 2015, soit une exonération jusqu'en 2020 inclus. Pour l'abattoir en revanche, nous allons bientôt arriver au terme des 5 ans.

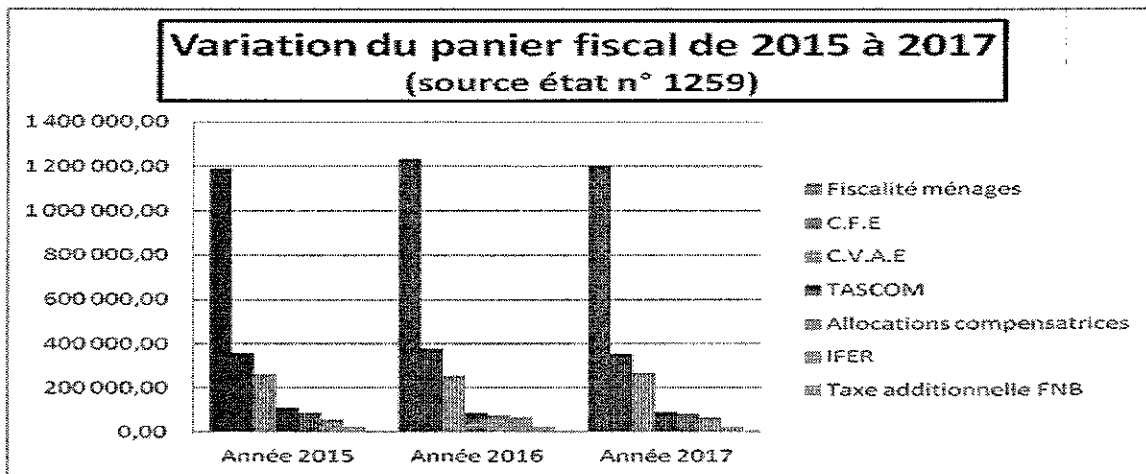
Cette situation, à taux constant de CFE, occasionne une perte de 20 414 €.

Il est indiqué que c'est la première fois depuis longtemps que nous connaissons une telle baisse (- 6.558 %).

L'annexe 2.1 présente les explications des services fiscaux sur ces différents points.

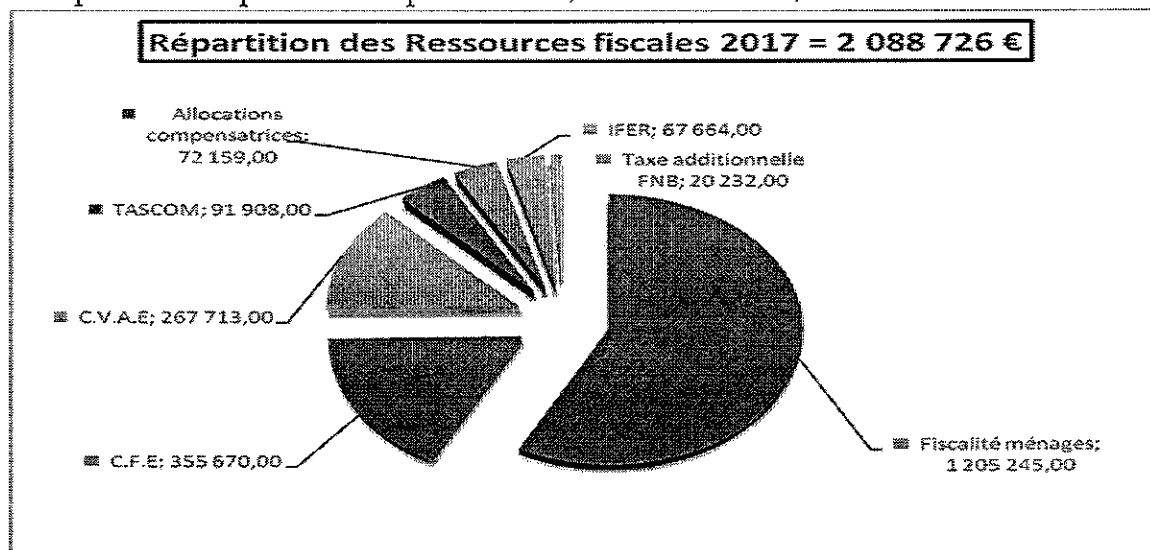
Nature de la recette Produit de :	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variation 2016 / 2017
Fiscalité ménages	1 192 162,00	1 237 306,00	1 205 245,00	-2,59%
C.F.E	359 760,00	380 547,00	355 670,00	-6,54% (1)
C.V.A.E	262 169,00	256 065,00	267 713,00	4,55%
TASCOM	109 440,00	84 590,00	91 908,00	8,65%
Allocations compensatrices	84 242,00	72 159,00	80 294,00	11,27%
IFER	59 316,00	64 512,00	67 664,00	4,89%
Taxe additionnelle FNB	20 804,00	20 328,00	20 232,00	-0,47%
TOTAL	2 087 893,00	2 115 507,00	2 088 726,00	-1,27%

(1) sur la base du produit de CFE voté.



Alors que le panier fiscal progressait de + 1,32% (+ 23 151 € après vote des taux) en 2016, il **diminue** en 2017 de 1,27% avec une perte de produit de 26 781 € et retrouve le niveau de l'année 2015.

La répartition du panier fiscal prévisionnel, à taux constants, s'établit ainsi :



Lexique

- CFE : cotisation foncière des entreprises
- CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux que sont les opérateurs de l'énergie (CCG = transformateurs et stations radioélectriques)
- TAFNB : taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties
- Les allocations compensatrices (compensation exonérations taxe d'habitation et TP / CFE)

Hors allocations compensatrices, la répartition 2017 entre impôts ménages et impôts économiques met en évidence la prépondérance du premier par rapport au second.

Total « fiscalité »	Impôts Ménages	%	Impôts économiques	%
2 008 432 €	1 225 477 €	61	782 955 €	39

Les impôts ménages correspondent à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non-bâties.
Les impôts économiques quant à eux correspondent à la CFE, à la CVAE, à la TASCOM, aux IFER...

L'**annexe 2.2** correspond à l'état 1259 FPU.

CFE - Utilisation de la réserve de taux capitalisée

En 2017, la réserve de taux de CFE capitalisée s'élève à 1,70. Ce taux capitalisé peut être utilisé, totalement ou partiellement, au cours des 3 années suivantes. A défaut, ce droit est perdu au terme de la 3^{ème} année (2020).

A titre d'exemple pour cette année, cette disposition permettrait d'utiliser le taux mis en réserve et ainsi porter le taux de CFE de 25,73 à 27,43% soit une augmentation (6.6%) d'environ 23 400 € du produit de CFE (pour la totalité des entreprises du bassin de vie). C'est le maximum autorisé, on ne peut aller au-delà. Cette somme correspond à la diminution du panier fiscal, à taux constants.

Marcel Merle demande si les entreprises ont été dégrévées sur les exercices précédents. Philippe Vallée indique que les services fiscaux mettent en recouvrement puis des demandes de dégrèvements sont faites par les entreprises. L'Etat a compensé l'exonération 2016 de CFE mais cette année, c'est directement la Communauté de Communes qui subit une perte de produit au titre de la CFE.

Lionel Bouniol rappelle que l'année 2016 a été difficile pour les entreprises. Il considère qu'il y a une légère relance de l'activité mais trouve qu'une augmentation de 6.6 % est importante.

Monique De Lagrange demande combien le territoire comporte d'entreprises. L'augmentation serait insignifiante étant donné le nombre d'entreprises du territoire.

En matière de CFE, Philippe Vallée ajoute que deux régimes cohabitent : certaines cotisations ont une assiette de taxation basée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière, d'autres (faible valeur locative) se « voit appliquer » une cotisation forfaitaire minimale, établie à partir d'une base dont le montant est fixé par délibération de l'EPCI.

Monsieur le Président ajoute que lors du DOB, Elisabeth Achet avait suggéré que les taux des impôts ménages soient augmentés. Il considère qu'il est préférable de temporiser car rapidement, les tarifs de l'eau et de l'assainissement devront être augmentés pour faire face aux besoins d'investissement.

Monsieur le Président propose :

- de maintenir les taux (3 taxes) notifiés de la fiscalité ménages
- de faire usage du montant de CFE, en réserve capitalisée, pour porter le taux notifié de 25,73% à 27,43%, ce qui représente une ressource complémentaire d'environ 23 400 €.

Monsieur le Président propose d'en délibérer.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Taxe d'enlèvement des déchets ménagers (TEOM) : Vote du taux 2017.

La taxe finance les coûts de collecte et traitement des déchets ménagers en intégrant le fonctionnement de la déchèterie. Le taux de la taxe est voté par le Conseil communautaire pour s'appliquer sur la moitié de la valeur locative cadastrale des propriétés bâties.

Son taux a été réduit de 9,70 % à 9,50% en 2016.

Les locaux du Pôle Bois, de l'abattoir et de l'atelier de découpe ne supportent pas la TEOM (locaux exonérés), ces entreprises sont assujetties à la « redevance spéciale » et libres de faire appel à un prestataire privé en charge de la collecte et de l'élimination.

Avec un maintien du taux 2017, le bilan prévisionnel (dépenses et recettes réelles) pour l'exercice 2017 traduit une situation proche de l'équilibre entre les dépenses et les recettes du service. Il est en effet important de veiller à respecter la proportionnalité du rapport Dépenses / Recettes qui détermine le fondement du taux de la TEOM. Il n'est pas nécessaire de l'augmenter cette année mais l'année prochaine peut être, quand la rénovation de la déchetterie aura eu lieu.

Toutefois, il est important de prendre en compte les évolutions prochaines avec notamment :

1. Le programme de rénovation de la déchèterie (env 275 000 € HT)
2. Le renouvellement d'un camion BOM (110 000 € HT)

Les bases notifiées 2017 de la TEOM nous apporte un produit supplémentaire de 2 393 €.

	Base 2014	Base 2015	Base 2016	Base 2017	Variation 2014 / 2015	Variation 2015 / 2016	Variation 2016 / 2017
TEOM	10 216 432	10 423 721	10 590 237	10 615 427	2,029%	1,597%	0,238%

Bases notifiées (état 1259 FPU)

L'**annexe 2.3** correspond à l'état prévisionnel de répartition de la TEOM pour l'année 2017.

Les travaux de rénovation de la déchèterie devraient débuter cette année après notification des décisions de subvention et consultation des entreprises. Afin d'intégrer cette charge dans le temps et de justifier son financement (épargne + subventions + emprunt) par le biais de la TEOM, il vous sera proposé de ne pas modifier le taux de la TEOM.

Monsieur le Président donne la parole à Lionel Bouniol pour qu'il rapporte.

Marcel Merle demande si dans les tous petits villages, hameaux ou lieux-dits, il y a un camion et un ripeur. Il lui est indiqué que oui, mais pas à la même fréquence qu'en ville. Marcel Merle suggère d'acheter une mini benne.

Henri Boyer indique que les agents, dans leurs tournées, font les villages et hameaux alentours. Philippe Razon, Responsable des services techniques, adapte les tournées – il a une connaissance des différents secteurs de collecte.

Lionel Bouniol informe que l'idée serait effectivement de réduire le nombre de points de collecte mais que c'est difficile. Fournir un même service sans augmenter le prix est impossible. Or l'on est plus sur la même notion de service. Il est préférable d'utiliser le terme d'équité plutôt que d'égalité.

Gilbert Fontugne indique que le service est différent à Marvejols ou dans les campagnes mais que les taxes sont différentes aussi. En effet, la moyenne de foncier bâti est différente en fonction du lieu où l'on se situe.

Lionel Bouniol ajoute que lors de la construction de nouveaux lotissements, il est souhaitable que la CCG soit associée lors de l'implantation des points dépôts des conteneurs. Il est généralement préférable d'utiliser les emplacements déjà existants.

Compte tenu des éléments communiqués, Monsieur le Président propose de maintenir le taux de la TEOM à 9,50%.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Budget primitif principal 2017 : Présentation et vote.

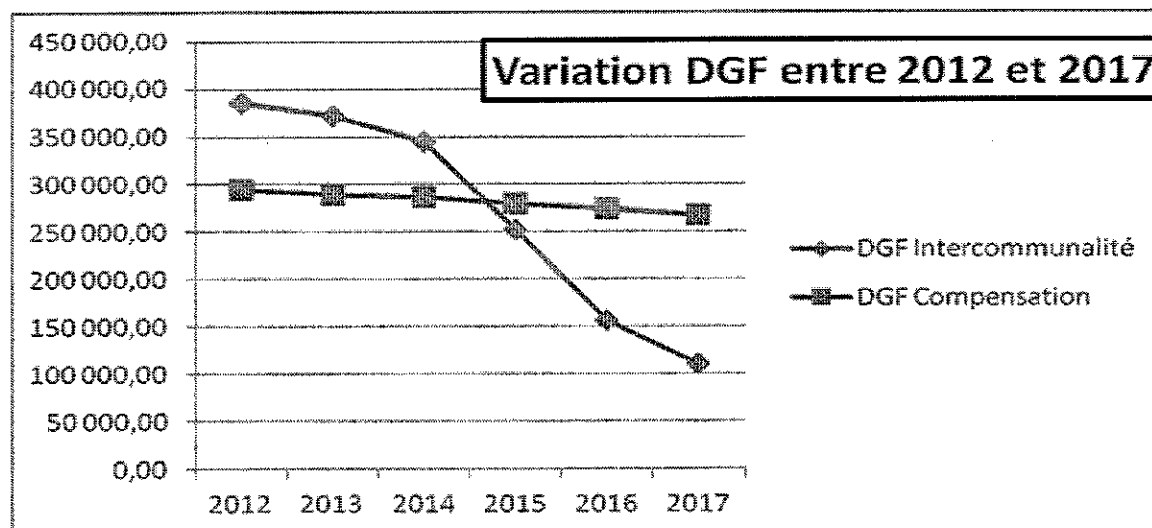
En recettes, la baisse des dotations de l'Etat se poursuit avec la contribution au redressement des finances publiques qui impacte fortement les attributions DGF de la CC.

Le montant des dotations 2017 n'était pas disponible au jour d'établissement de la note de synthèse, depuis les dotations ont été publiées suivant le complément au tableau :

Dotations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
DGF Intercommunalité	385 166,00	371 670,00	344 563,00	252 527,00	155 848,00	110 223,00	-29,3%
DGF Compensation	295 011,00	289 599,00	286 454,00	280 202,00	274 780,00	267 147,00	-2,78%
TOTAL	680 177,00	661 269,00	631 017,00	532 729,00	430 628,00	377 370,00	-12,37%

En 2016, la diminution des produits de DGF a atteint 102 101 € (- 19,16 %) par rapport à l'année 2015 qui avait déjà enregistré une baisse de 98 288 €.

La baisse des dotations 2017 correspond à une perte de recettes à hauteur de 53 258 €.



Par rapport aux prévisions de la note de synthèse, un produit de 13 630 € disparaît. Une régularisation sera opérée dans une prochaine DM (idem FPIC et CFE).

Les dépenses réelles de fonctionnement + 1,41 % (hors dépenses imprévues) soit environ 51 000 €

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement progresse de 1,46% par rapport au budget primitif de l'année 2016. Toutefois, corrigée du poste pour « dépenses imprévues », l'évolution des dépenses se traduit par une augmentation de + 1,41 % soit environ 51 000 €.

Contrairement aux années précédentes, la comparaison des montants prévisionnels trouve ses limites avec les nombreuses compétences transférées à la CC depuis le 1^{er} janvier et les flux constatés entre budget général et budgets annexes.

En réalité, le total des dépenses réelles devrait diminuer compte tenu du maintien de l'inscription (totalité) de l'attribution de compensation 2017 (AC) versée notamment à la Commune de Marvejols.

En effet, en raison du retard pris dans le travail d'évaluation des charges transférées (Maison du tourisme, aire des gens du voyage, zone d'activité du Géant), le budget 2017 intègre les nouveaux postes de dépenses mais l'AC servie à Marvejols (732 858 €) n'a, pour l'instant, pas été réduite.

La Commune a été informée de cette situation afin de construire son budget 2017 en intégrant ce paramètre.

	BP 2016	BP 2017	Ecart Budgétisé BP2016 / BP 2017
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	3 637 500	3 690 705	+1,46%
011 - Charges à caractère général	1 192 500	1 176 150	-1,37%
012 - Charges de personnel	639 000	682 510	6,81%
65 - Charges de gestion courante	569 800	543 700	-4,58%
66 - Charges financières	64 000	53 700	-16,09%
67 - Charges exceptionnelles	90 000	130 000	44,44%
014 - Atténuation de produit (AC et FNGIR)	1 067 000	1 087 366	1,91%
022 - Dépenses imprévues	15 200	17 279	13,68%

Commentaires :

Chapitre 011 : L'effort de gestion porte sur la maîtrise de la prévision des charges à caractère général qui englobe les fournitures, consommables et dépenses d'entretien (réseaux et ordures ménagères) avec l'intégration de nouveaux bâtiments (Office, gens du voyage).

Le poste « études et recherches » (cpté 617) intègre notamment une partie de l'étude de suivi-animation de l'OPAH.

Les charges de maintenance, induites par l'entretien des locaux de la crèche, se limitent aux contrats de maintenance des installations (env 5 000 €). Une recette d'un montant identique sera appelée auprès de la SPL dans le cadre du contrat de DSP.

Chapitre 012 : L'analyse de la variation des charges de personnel (+ 43 500 €) est complexe compte tenu des mouvements enregistrés avec les transferts d'agents :

Avant le 01/01/2017 Agents statutaires = 15 Contractuel = 1	15 agents dont 3 sont affectés au service Eau et Assainissement y compris SPANC. Un contractuel chargé de missions
Après le 01/01/2017 Agents statutaires = 14 Contractuels = 3	14 agents dont 12 présents en 2016 + 1 agent nommé stagiaire + 1 agent transféré (Office tourisme). 1 contractuel (emploi aidé transféré) à l'Office + 1 chargé de missions + 1 animateur PLPD (poste subventionné)

Globalement, la hausse qui atteint 6,81%, comprend les mesures de reclassement issues du PPCR et des impacts du « Glissement Vieillesse Technicité » - des propositions d'avancement de grade - de la hausse de la valeur du point à compte du 1^{er} février 2017.

Les décisions portant sur la mise en place des titres-repas et l'augmentation de la cotisation prévoyance (part employeur) s'appliquent.

Chapitre 65 : La subvention d'équilibre prévisionnelle au budget annexe de la ZA du Gévaudan figure pour un montant de 422 000 €.

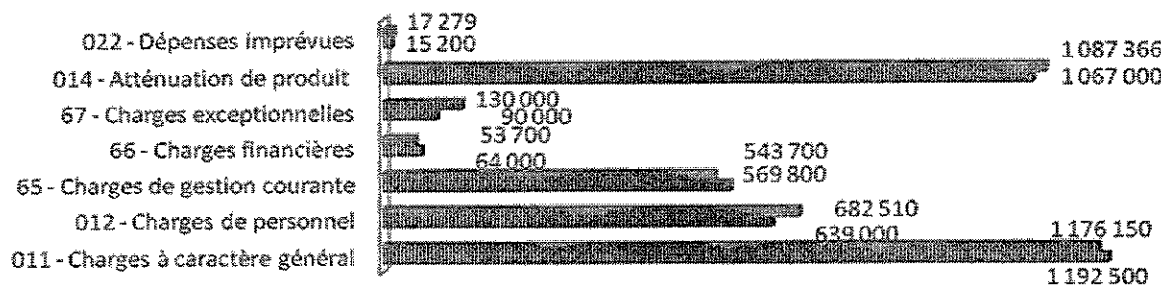
La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Office de Tourisme pour 43 500 €.

Chapitre 014 : Ce chapitre constate le reversement des AC aux communes membres ainsi que notre contribution au Fonds National de Garantie Individuelle de ressources. Le montant des AC versées diminuera en cours d'année (Cf supra).

Chapitre 67 : Pour la 1^{ère} année, en application du contrat de DSP conclu avec la SPL, ce chapitre consacre notre contribution au fonctionnement du service public de petite enfance. Ce montant progresse de 90 000 € à 130 000 € suivant la convention de délégation (année pleine par rapport à 2016).

COMPARATIF DÉPENSES RÉELLES 2016 / 2017

■ BP 2017 ■ BP 2016



Les recettes réelles de fonctionnement (- 0,12 %) stagent (- 5 200 €)

Dans le contexte précédemment décrit, les recettes réelles stagent avec le maintien des taux de la fiscalité intercommunale. Pour mémoire, au BP 2014, les recettes réelles de fonctionnement progressaient de + 3,70 %.

	BP 2016	BP 2017	Ecart Budgétisé BP2016 / BP 2017
FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	4 505 200	4 500 000	0,12%
70 - Produits des services et du domaine	72 800	106 500	46,29%
73 - Impôts et taxes (Hors AC)	3 147 420	3 113 898	-1,07%
7321 - Attribution compensation	99 608	99 608	0,00%
74 - Dotations et participations	660 162	656 484	-0,56%
75 - Autres produits de gestion courante	503 000	503 000	0,00%
76 - Produits financiers	10	10	//
013 - Atténuation de charges	5 200	5 000	-3,85%
77 - Produits exceptionnels	17 000	15 500	-8,82%

Commentaires :

Chapitre 70 : Mise à disposition des agents affectés à l'Office communautaire de Tourisme pour une enveloppe prévisionnelle de 60 500 €.

Chapitre 73 : Comme vu précédemment, avec la diminution du panier fiscal, ce chapitre diminue de 1,07%. Seule option envisageable (hors majoration fiscalité), l'utilisation réserve de taux capitalisée pour une majoration de produits d'environ 23 400 €.

Le Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est inscrit pour un montant prévisionnel (non notifié) de 95 000 € (94 849 notifié 2015).

Chapitre 74 : En attente de notification de la DGF (interco + compensation). La DGD « Doc Urba » figure pour un montant de 67 000 €. Cette dotation nous est allouée dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

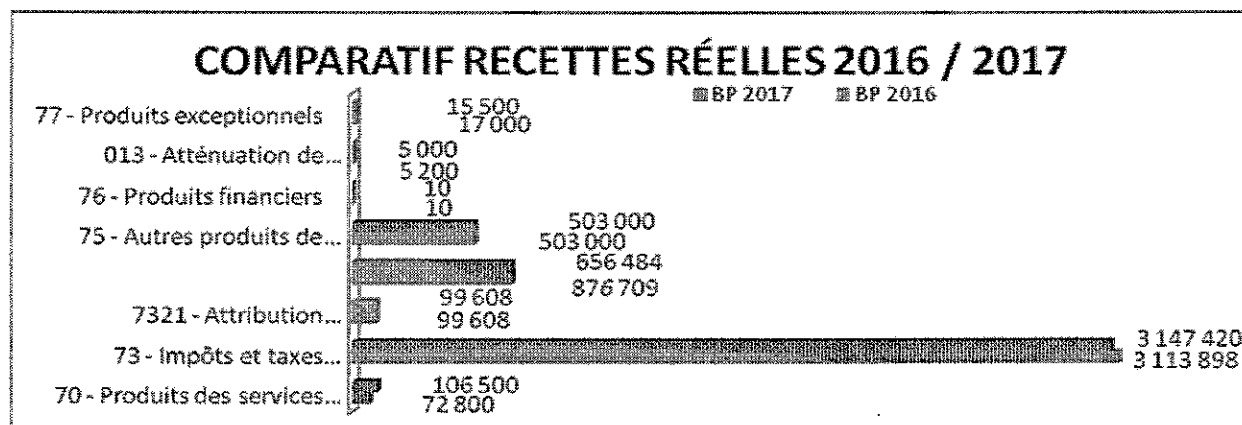
Les subventions attendues dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle sont inscrites pour un montant total de 42 200 €.

Chapitre 75 : Ce chapitre constate les loyers versés par l'ALLFS pour l'occupation du complexe de Montrodât (CBI) ainsi que le reversement des budgets annexes avec 336 000 € (théorique) pour celui de la ZA Agro.

Chapitre 77 : Il s'agit principalement du remboursement de sinistres déclarés au complexe de Montrodat (dommages-ouvrages au village-vacances car problème de faïence due à des murs humides).

Marcel Merle demande quel est le lien entre la CCG et le complexe sportif de Montrodat.

Monsieur le Président indique que les travaux de construction du stade, du nouveau gymnase et du village de gîtes ont été portés par la CCG. Aujourd'hui, l'ALLEFS rembourse un loyer mensuel qui couvre le remboursement d'emprunts. La CCG est le maître d'ouvrage, avec un transfert de propriété à l'issue du bail. La réception des gîtes s'est faite en 2010, celle du volet sport en 2012.



L'épargne brute (recettes réelles – dépenses réelles) dégagée (809 000 €) baisse de 6,8 % par rapport à l'année 2016 (868 000 €).

Cette épargne assure le remboursement en capital de la dette (316 000 €) et autorise le financement des dépenses d'équipement 2017, sans recours à l'emprunt (sauf un léger emprunt pour la déchetterie), soit une épargne nette de 493 600 €.

L'investissement

L'annexe 3 correspond à l'état détaillé des dépenses et recettes (hors restes à réaliser 2016) d'investissement à prévoir en 2017.

INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017	Ecart Budgétisé BP 2016 / BP 2017
* Dépenses réelles	1 894 082	2 692 410	42,15%
16 - Remboursements d'emprunts	311 100	316 000	1,58%
20/21/23 - Dépenses d'équipement	1 538 000	2 335 790	51,87%
020 - Dépenses imprévues	44 982	40 620	-9,70%
26 - Participations et créances			//
* Recettes réelles	1 692 500	2 444 335	44,42%
10 - Dotations (FCTVA)	320 000	255 740	-20,08%
10 - Affectation résultat exercice antérieur	1 220 200	950 095	-22,14%
13 - Subventions	148 500	1 198 500	707,07%
16 - Emprunts		40 000	//
23 - Immobilisations en cours	3 800		

Le budget proposé au titre des « dépenses d'équipement » traduit les principales orientations budgétaires retenues lors de la séance du 28 mars 2017.

Dépenses

Au 01/01/2017, l'annuité de la dette s'élève à environ 368 000 € dont 316 000 € au titre du capital et 52 000 € pour la part des intérêts.

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses d'équipement augmente fortement (+ 51,87%) par rapport à l'année 2016.

Outre les opérations récurrentes (Voirie, viabilité hivernale, bacs...), le versement de fonds de concours aux budgets annexes apparait pour 457 390 €.

La convention de mandat avec Bourgs sur Colagne (voirie, eau, assainissement) reprend les engagements pour 486 000 €.

Les crédits complémentaires sont inscrits pour abonder des opérations (en cours ou à venir) avec notamment :

Opérations	Restes à réaliser 2016	Inscriptions 2017	Total
Rénovation de la déchèterie	197 300,00	120 000,00	317 300,00
Extension locaux siège	700 000,00	170 000,00	870 000,00
Maison de santé pluriprofessionnelle	479 000,00	150 000,00	629 000,00

Recettes

Après affectation du résultat de clôture, la partie des recettes d'investissement utilise ainsi 389 000 € (réserves 2016) et l'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement.

Les recettes inscrites, hors opérations d'ordre, comprennent principalement le fonds de compensation de la TVA, les subventions attendues de l'ADEME, pour les travaux de rénovation de la déchèterie, du Département (contrat) pour la voirie.

Une enveloppe financière de 1 M€ (DETR 2017) figure pour le financement des travaux du siège.

Enfin, un emprunt de 40 000 € s'inscrit (rénovation déchèterie) afin de répercuter la charge par un financement de la TEOM sur plusieurs années (amortissement du prêt).

A ce jour, en l'absence d'études avancées, le projet de « MSP » ne bénéficie d'aucune aide (aucun dossier déposé).

Concernant l'annexe 3, Monsieur le Président ajoute qu'au démarrage du service eau-assainissement, il y avait la possibilité de donner un fonds de concours étant donné des travaux très urgents à faire.

Il indique également que le budget principal, financera les travaux de construction du bâtiment eau/assainissement.

Concernant la MSP, il souligne qu'il est en contact avec Mme Mireille Fontugne et qu'elle et son fils ne sont, a priori, pas disposés à vendre leur parcelle proche du CMCM.

L'**annexe 1.6** correspond à la présentation générale du budget principal 2017.

Les commentaires de Monsieur le Président à la lecture du tableau, sont les suivants:

- 82 – programme voirie 2017 : le SDEE devrait ouvrir les plis d'ici fin avril
- 50 – Sécurisation de la Déchèterie : la subvention de l'ADEME sera de 82 500 € (notification reçue dernièrement) / subvention DETR, 120 000 € de demandée (beaucoup de dossiers déposés)
- 67- Extension des locaux du siège : Reste à réaliser 2016 de 700 000 €
- 73 – Maison de santé pluridisciplinaire : Reste à réaliser 2016 de 479 000 €
- Reversement FCTVA : il s'agit d'une prévision. La TVA est supposée être récupérée en fonction des travaux réalisés effectivement au cours de l'année 2017.
- Opérations patrimoniales – 041 : il s'agit de l'intégration comptable d'un certain nombre d'opérations – opérations d'ordre notamment conventions de mandat

En s'adressant à Gilbert Fontugne, Président de la CLECT, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de réunir la CLECT rapidement. Une fois que les charges transférées auront été calculées, il sera en effet nécessaire de revoir le montant de l'attribution de compensation..

Monsieur le Président propose d'approuver le budget primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité.

Administration générale

➤ Association du « Pays du Gévaudan-Lozère » et Groupe d'Action Locale (GAL) du Gévaudan : Désignation de nouveaux représentants.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'association du « Pays du Gévaudan-Lozère » en date du 9 mars 2017, ainsi qu'au comité de programmation du GAL du Gévaudan le 17 mars (programme Leader), la représentation des communautés de communes au sein du collège public de chaque instance a été modifiée.

En conséquence, les élus communautaires sont appelés à désigner des représentants qui viendront compléter les listes constituées ou éventuellement en redéfinir la composition suivant la disponibilité et l'intérêt de chacun.

En application des articles L2121-21 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil doit procéder à la désignation de ses représentants au scrutin secret, sauf si la collectivité décide, à l'unanimité, de procéder au scrutin public.

A l'unanimité, le conseil adopte la désignation au scrutin public et procède à l'élection des représentants au scrutin public comme suit :

Représentation au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Pays « Gévaudan-Lozère »

En application des statuts de l'association, il convient de désigner un nouveau conseiller pour compléter et représenter l'EPCI.

<i>Situation actuelle : Président de droit + 4 membres</i>	<i>Nouvelle situation : Président de droit + 5 membres</i>
Nom du représentant	Nom du représentant désigné
Rémi ANDRÉ Elisabeth ACHET Jean-Pierre BARRÈRE Patricia BRÉMOND Angélique MICHEL	Rémi ANDRÉ Elisabeth ACHET Jean-Pierre BARRÈRE Patricia BRÉMOND Angélique MICHEL Gilbert FONTUGNE

Comité de programmation du GAL Gévaudan-Lozère

Nom du représentant	Qualité	Nom du représentant	Qualité
Patricia BRÉMOND	Titulaire	Rémi ANDRÉ	Suppléant
Marcel MERLE	Titulaire	Gilbert FONTUGNE	Suppléant

Patricia Bremond est Trésorière du GAL, il sera nécessaire de vérifier auprès du Pays Gévaudan Lozère quelle collectivité elle représente et si elle peut être titulaire à la place de Rémi André qui glisserait suppléant.

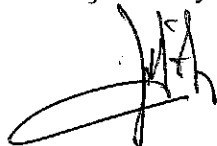
Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'informations diverses, la séance est levée à 16 h.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-François DE JABRUN



Rémi ANDRÉ

